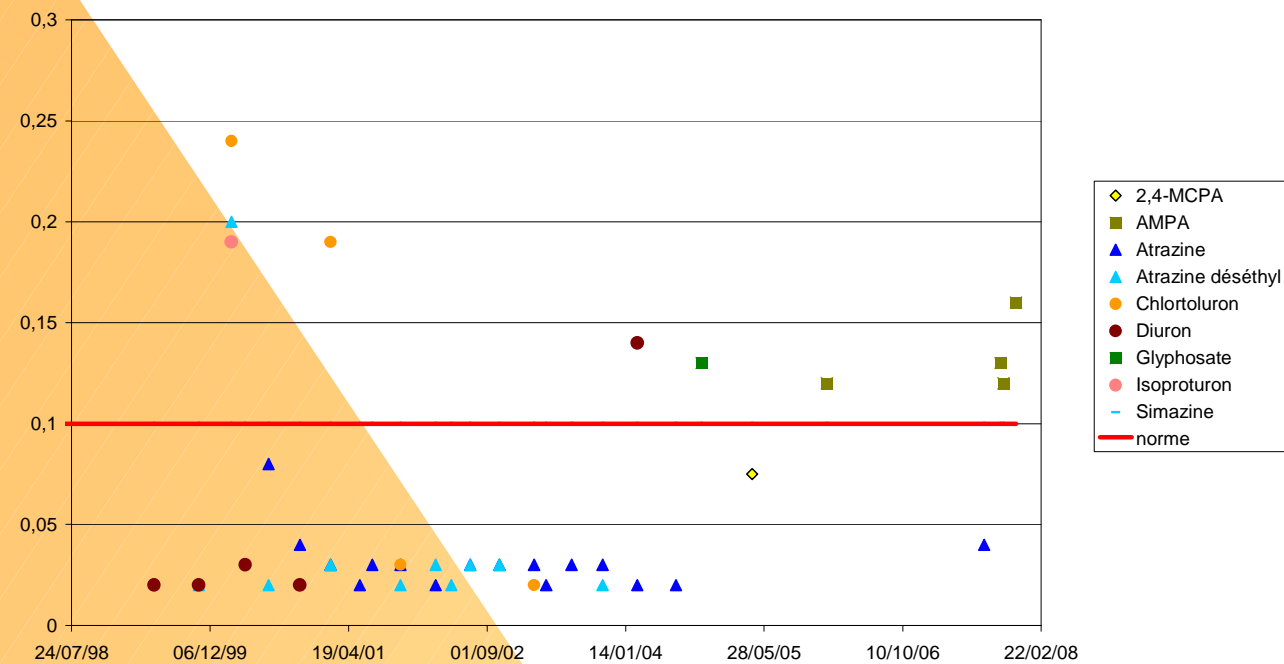


Histoire d'eau...

Sur le territoire d'actions de l'AGR'EAU, plusieurs captages d'eau potable sont présents et alimentent plusieurs milliers d'habitants du Roumois (forage des Varras), une partie de l'Agglomération de Rouen (Source de Moulineaux) et de l'Agglo d'Elbeuf (plus de 200 000 habitants).

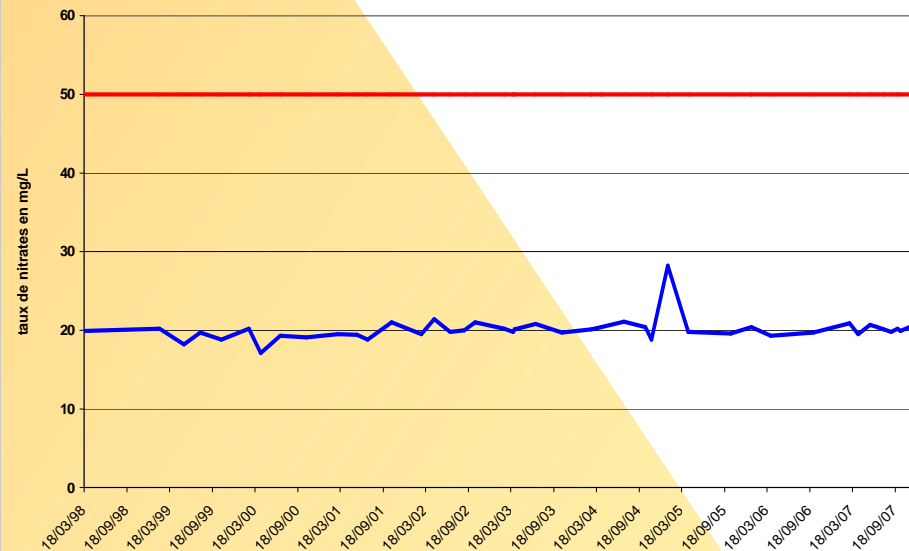
→ Pesticides

Exemple du Captage des Varras



Plusieurs dépassements sur les normes phytosanitaires ont été constatés en particulier sur les molécules de désherbage de céréales (chlortoluron, isoproturon) mais aussi le glyphosate et son dégradé AMPA. Il est nécessaire de rester vigilant sur les pratiques et les conditions d'applications de ces molécules en particulier le « déchaumage chimique », pratique la plus risquée. L'atrazine est de moins en moins détectée suite à son interdiction en 2003. La molécule diuron est exclusivement utilisée en désherbage des collectivités.

→ Nitrates



Pas de dépassement de normes sur le captage des Varras. Les captages situés plus au Sud, sur le plateau du Neubourg sont à la limite du seuil et sont en augmentation.

CONTACTS

AGR'EAU

Mairie
27370 St-Pierre du Bosguérard

Président
Guy JACOB

Animateur agricole
Guillaume SEBIRE

SYDAR
Les Communs du Logis
27520 Bourgtheroulde
Tel : 02-35-77-37-37
Fax : 02-35-77-60-24
guillaume.sebire@roumois.fr



Idées-eaux

La lettre de l'AGR'EAU – Bulletin n°13 – Février 2009

Le mot du Président

2009 commence avec la reconduite des actions de l'AGR'EAU pour cette dernière année de contrat. En effet, le partenariat engagé entre l'AGR'EAU et les financeurs se termine en septembre. Va donc commencer une période d'appréciation et de bilan afin d'évaluer les effets positifs ou non des mesures agricoles.

Pendant ce temps, nous devons continuer à réfléchir et proposer de nouvelles actions afin de mettre en place un nouveau programme.

2009 est également une année importante en terme de réglementation pour les exploitations agricoles. Plusieurs mesures alors financées par l'AGR'EAU deviennent obligatoires comme par exemple le diagnostic pulvérisateur, la couverture des sols nus avec l'objectif de 100 % de couverture en 2012.

Le Pays du Roumois est en train de mettre en place le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale). C'est un document d'urbanisme qui va définir les grandes politiques de territoire pour les années à venir. L'agriculture occupe une place importante dans l'économie du Roumois. Il est nécessaire de la préserver et de renforcer son rôle dans les politiques de développement.

Les agriculteurs et l'AGR'EAU doivent participer à la préparation du futur Contrat et s'impliquer dans le SCOT du Roumois.

Guy Jacob

Président de l'AGR'EAU

Témoignage de Bruno QUESTEL, Président du SYDAR



La protection de la ressource en eau, une priorité ?

Le renouvellement du Contrat Global Eau avec l'Agence de l'Eau et les différents partenaires permettra de continuer la dynamique déjà présente sur le territoire. L'intégration d'un volet communication et éducation permettra une sensibilisation accrue aussi bien pour les professionnels que les enfants.

Que pensez vous des actions de l'AGR'EAU ?

Depuis sa création, l'AGR'EAU a permis à l'échelle du territoire du Pays du Roumois de fédérer les agriculteurs, de valoriser les différentes démarches réalisées par la profession autour de la protection de la ressource en eau et du développement agricole. Le Pays du Roumois est donc à travers les actions de l'AGR'EAU, un territoire innovant et en avance sur le développement de l'agriculture et sur l'environnement.

Quelles sont les perspectives et les axes de développement ?

Au delà de son avenir, l'agriculture doit retrouver ses racines qui sont celles de l'aménagement du territoire, la préservation de nos campagnes et de notre environnement ainsi que la qualité de notre alimentation. L'AGR'EAU devra continuer son action sur la protection de la ressource en eau, s'impliquer dans le renouvellement du Contrat et dans la réalisation du SCOT, afin d'assurer son rôle économique.

SOMMAIRE

| | |
|--|--------|
| Le mot du Président | page 1 |
| Témoignage de M. Questel | page 1 |
| Le Contrat Global Eau : dernière année | page 2 |
| Le Contrat de Pays du Roumois | page 3 |
| Infos | page 3 |
| Histoire d'eau | page 4 |

Le Contrat Territorial du Roumois devenu Contrat Global Eau en 2007 a été signé en octobre 2004 pour une durée de 5 ans. Ce contrat entre les différents partenaires (Agence de l'Eau, SERSAEP, Département de l'Eure, le SYDAR et l'AGR'EAU a permis la réalisation de nombreuses actions pour la protection de la ressource en eau. Les agriculteurs du Roumois ont adhéré a de nombreuses mesures comme la couverture des sols nus l'hiver, l'aménagement des locaux de stockage phytosanitaire, les reliquats d'azote,...

Cette année 2009 sera donc la dernière année du programme d'aide. L'AGR'EAU avec ses adhérents devra réfléchir et proposer de nouvelles mesures afin de pérenniser la dynamique des agriculteurs du Roumois. Un groupe de travail (agriculteurs, financeurs et partenaires techniques) va être composé pour définir un nouveau programme d'action. Toutes les **propositions ou idées** pour construire une nouvelle action dont l'objectif est la préservation de l'eau peuvent être transmises à l'animateur agricole du SYDAR.

→ **Reliquats d'azote**

Le reliquat d'azote en sortie d'hiver permet de connaître précisément la quantité d'azote présente dans le sol. Il sert au calcul de la dose totale à apporter grâce à la méthode du bilan : Besoin de la plante – Fournitures du sol.



Prélèvement d'un reliquat au quad

Pour la 4^{ème} année consécutive et afin d'accompagner les agriculteurs dans le raisonnement optimisé de l'azote, le prélèvement et les analyses de reliquats d'azote peuvent faire l'objet d'un financement à hauteur de **50 %**

En 2008, 28 agriculteurs ont fait une demande de financement pour un total de 220 analyses,

- En moyenne, le coût de l'analyse est de 30 € par analyse
- Plus de 2500 € ont été reversés aux agriculteurs en 2008 (Participations SERSAEP 25% et Conseil Général de l'Eure 25%)

→ **Local Phytosanitaire**

Depuis le début du Contrat Territorial du Roumois en 2004, **38 exploitations** ont bénéficiés d'aides pour la réalisation de leurs locaux de stockage de produits phytosanitaires. Que ce soit son aménagement dans un bâtiment existant ou l'achat d'un container « clé en main », l'AGR'EAU apporte une aide technique et financière : 40 % du coût HT avec un plafond de 1 200 € d'aide (financement SERSAEP)



Local phyto aux normes

→ **Hydraulique douce**

Le SERPN (Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg - ex SERSAEP) peut désormais aider les agriculteurs qui souhaitent réaliser des aménagements d'hydraulique douce en passant une convention avec le SERPN. Le SERPN reçoit les fonds de l'Agence de l'Eau et les redistribue ensuite aux agriculteurs. Le montant de la subvention est de 50 %.



Différents aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion sont éligibles.

- Création de mare tampon, réhabilitation de mare (curage),
- Bande ou noue enherbée,
- Fossés d'infiltration, en talweg ou de ceinturage
- Fascines

Le Pays du Roumois a signé le 25 janvier 2008 son deuxième contrat de Pays pour la période 2007 -2010. L'AGR'EAU a participé à l'élaboration du programme d'actions et 2 volets concernent l'agriculture. Ainsi en 2009, 2 études vont être lancées sur le territoire du Roumois.



→ La première concernera un diagnostic du territoire sur la thématique des énergies renouvelables. L'étude devra mettre en relation le potentiel énergétique issu de l'agriculture du Roumois, la volonté des agriculteurs de s'inscrire dans cette démarche et prévoir les débouchés afin de construire des filières courtes. Les premières pistes de réflexion sont :

- Le photovoltaïque
- La filière bois énergie en circuit court
- Le Miscanthus



→ La seconde étude sera la réalisation d'un parcours de découverte agricole : il s'agira de créer un sentier touristique jalonné de panneaux explicatifs de l'agriculture d'aujourd'hui. L'objectif sera de communiquer envers les habitants du Roumois et les touristes.

Infos...infos...infos...

→ **Le SCOT (Schéma de COhérence Territorial) :**

Le SYDAR met en place ce document d'urbanisme élaboré par les collectivités locales. Il fixe les orientations de l'espace afin de mettre en cohérence les différentes politiques de l'habitat, du transport, de l'urbanisme et de l'économie. L'agriculture fait partie intégrante des enjeux du territoire pour préserver son économie et son développement. La Chambre d'Agriculture de l'Eure et l'AGR'EAU sont associés aux réflexions pour la mise en place du SCOT (fin en 2010). Vous pouvez également donner votre avis sur le site du SYDAR www.roumois.fr dans la rubrique participez au SCOT :

<http://www.roumois.fr/Espace-d-echange-du-SCOT,96,120,0.html>

→ **Diagnostic pulvérisateur :**

En fin d'année 2008, deux journées de contrôles pulvé ont été réalisées sur le Roumois. 11 agriculteurs ont pu bénéficier du financement de 50 % du coût du contrôle. Lors de ce contrôle volontaire, le technicien agréé vérifie la rampe, la pompe, les filtres et teste l'homogénéité de la pulvérisation. Tous les pulvérisateurs étaient aux normes sauf un dont la pompe était défectueuse.



→ **Analyses d'effluent d'élevage :**

Vous pouvez demander au SYDAR un formulaire d'aide (taux 50 %) pour les analyses d'effluents d'élevage (fumier, lisier).

→ **Site internet**



L'AGR'EAU a son site internet : rendez vous sur les pages

www.roumois.fr/agriculture,97,0,0.html

pour télécharger tous les Idées-Eaux, les bulletins d'aide, se tenir informer des actions et des bilans.